



# **DRUILLAT infos**

N°9 - Juillet 2016



## **Numérotation des rues**

Comme vous en avez été déjà informés par la diffusion d'un courrier dans votre boîte, le Conseil Municipal a délibéré et adopté une décision de numérotation des rues.

Votre adresse va donc changer prochainement : elle sera désormais complète et précise. Ceci afin de faciliter l'arrivée des secours, des livraisons et des différents services.

Vous allez bientôt recevoir votre nouvelle adresse qu'il vous appartiendra de diffuser.

Pour vous aider dans cette démarche, la Poste vous offrira cinq cartes postales qui vous permettront d'informer gratuitement vos principaux correspondants. Certaines modifications administratives peuvent se faire facilement par internet sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). La mairie se charge d'informer certaines administrations (Impôts, Sécurité Sociale, MSA, EDF, Sogedo, SDIS).

Nous vous remettons donc début juillet une plaque en acier émaillé portant votre numéro d'habitation. Celle-ci sera à fixer, au moyen des vis et chevilles jointes [diamètre de perçage : 5 mm], au plus vite, sur un support solide (mur ou porte) proche de l'entrée de votre habitation, permettant de rendre ce numéro visible de la voie vous desservant. La plaque sera idéalement fixée à une hauteur pouvant varier de 1,20 m à 2 m.

Dans les cas particuliers où il n'y a pas de support ou lorsque votre habitation se trouve éloignée de la route, vous avez la possibilité de fixer la plaque sur un mât en acier ou en bois.

**Cette plaque doit être visible de la voie concernée.**

Les personnes qui ne sont pas en mesure d'apposer la plaque de numéro peuvent le signaler à la mairie afin qu'une aide technique leur soit apportée.

**Nous vous remercions de votre collaboration !**



## **Un nouveau véhicule pour la mairie**



Après 20 ans de bons et loyaux services, l'Express de la mairie a rendu son dernier souffle.

Il a donc été remplacé par un véhicule de type Renault Kangoo DCI d'occasion pour la somme de 5 648.76 € TTC.

Nous espérons qu'il ira aussi loin que le précédent.

## **Un nouvel agent technique à la commune**

Suite au départ à la retraite de Daniel GALLET, fin avril 2016, la commune a recruté un nouvel agent. Nous sommes donc ravis de vous présenter Aurélien SICARD, agent polyvalent employé à mi-temps.

Nous lui souhaitons la bienvenue et nous sommes certains que vous lui réserverez un accueil chaleureux.



## Mon Cap Énergie : Un accompagnement de A à Z pour votre projet de rénovation énergétique

Le syndicat mixte **Cap 3B** propose « Mon Cap Énergie », service d'accompagnement des projets de rénovation énergétique des logements, que vous soyez en maison individuelle ou en copropriété.

*Quels travaux sont prioritaires ? Quel est le budget ? Puis-je obtenir des aides financières ? Où trouver des artisans ? Vous souhaitez réduire les consommations énergétiques de votre logement mais vous ne savez pas par où commencer ? Et bien d'autres questions...*

**Mon Cap Énergie** vous propose un accompagnement individualisé et personnalisé d'aide à la rénovation énergétique performante. Un conseiller Info Énergie est à vos côtés pour faciliter votre démarche et vous guider à chaque étape de votre projet.

Pour plus d'infos : <http://moncapenergie.fr/>

### Travaux à La Ruaz et à Rossettes

Nous avons reçu les arrêtés définitifs pour les subventions attribuées dans le cadre des enveloppes parlementaires (7 000 € de M<sup>me</sup> Sylvie GOY-CHAVENT pour Rossettes et 5 000 € de M. Patrick CHAIZE pour la Ruaz). Ceci nous a permis de notifier les travaux à la société COLAS le 14 juin 2016.

Les travaux de la Ruaz débuteront donc en septembre pour une durée d'environ cinq semaines. Pour Rossettes, ils devraient normalement suivre dans la foulée.

Cependant, une réflexion et des devis sur l'enfouissement d'une partie des réseaux EDF et ORANGE aux « Basses Rossettes » est en cours. Si la décision allait dans ce sens, les travaux d'aménagement pourraient être reportés à début 2017.

Par ailleurs, le Conseil Départemental pourrait également financer la réfection des chaussées dans la traversée des deux hameaux (une en 2016 et une autre en 2017).

Il serait opportun que les riverains réfléchissent sur leurs futures connexions à la fibre et leurs éventuels travaux d'aménagement en eau et électricité. En effet, en cas de réfection de la chaussée, les demandes de traversée de route seraient refusées pendant les prochaines années.

### Fleurissement



La commission fleurissement remercie toutes les personnes qui s'investissent pour embellir notre village, autant par l'aide apportée à la plantation des fleurs que par l'entretien de ces dernières.

Toutes personnes souhaitant donner un peu de leur temps ou de nouvelles idées sont les bienvenues.

### Flash Infos

**Un logement de type T3** appartenant à la commune, situé au-dessus de la mairie, est à louer pour un montant de 490 € par mois. Il est disponible immédiatement.

Pour toute information, vous pouvez vous renseigner en mairie.

#### Rentrée scolaire :

**En septembre 2016, les élèves de grande section** auront le choix entre la sieste à 13 H 05, les TAP à 13 H 05 ou rentrer chez eux le temps du repas et revenir en classe pour 13 H 50.

#### Concours photos :

**La mairie de Druillat organise un concours photo sur le thème « Notre Village ».** Les clichés montreront le village selon le regard et l'inspiration de chacun. Il se déroule du **1er juin au 30 octobre 2016**, date limite de remise des photos.

Le règlement est disponible en mairie ou sur le site internet de la commune.

**Alors, à vos appareils photo ! Nous attendons vos clichés avec impatience.**

## Un vidéoprojecteur et un écran à la salle des fêtes

Pour vous offrir un service de meilleure qualité, un vidéoprojecteur et un écran ont été installés à la salle des fêtes.

Il est donc possible pour les associations, les sociétés ou les particuliers de louer, avec la salle, ce matériel pour projeter films, photos, diaporamas...

Nous avons, par conséquent, modifié nos tarifs ainsi que le règlement d'utilisation de la salle des fêtes.

N'hésitez pas à vous renseigner en mairie.



## Eclairage public

Pour mémoire, l'éclairage public sera éteint durant la nuit. Le chantier va commencer sous peu et une réunion publique aura lieu **lundi 4 juillet, à 20 H, à la salle polyvalente**, afin d'informer la population.

Un autre chantier concernant l'éclairage public va débuter prochainement et se dérouler sur 3 ans. Il consiste à enlever toutes les ampoules à mercure encore présentes sur la commune. Ces dernières n'étant plus fabriquées, elles seront remplacées par des lampes à sodium moins énergivores.



## Sécurité et cambriolages

**Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !**

Il est vivement conseillé à la population de :

- ne pas laisser d'objets de valeur en apparence, notamment derrière les fenêtres ;
- bien vérifier la fermeture des portes, des fenêtres et du portail et l'activation de l'alarme à chaque départ du domicile ;
- signaler à la gendarmerie, en composant le 17, tout comportement suspect ou anormal ou la présence d'individus ou véhicules inhabituels.

**En cas d'urgence, composez le 17.**

**Opération tranquillité vacances :** L'opération Tranquillité Vacances est à nouveau mise en place cet été.

**Si vous partez en vacances durant les mois de juillet et août, vous pouvez signaler votre absence.**

**Des patrouilles de police circuleront devant les domiciles des personnes inscrites.**



## Les centres de loisirs

### ARC EN CIEL, Centre de loisirs à Certines :

Directrice : Sonia  
Tel : 04 26 16 43 53 / 06 85 22 00 06  
Courriel : [centrajc@neuf.fr](mailto:centrajc@neuf.fr)  
Site internet : [www.certines.fr](http://www.certines.fr)

### BULLES DE SOURIRE,

### Centre de loisirs à St Martin du Mont.

Directeur : Ludovic  
Tél : 06 24 80 04 17  
Courriel : [asso-familiale-st-martin@orange.fr](mailto:asso-familiale-st-martin@orange.fr)  
Site internet : [www.bullesdesourires.com](http://www.bullesdesourires.com)

# Manifestations estivales, dates à retenir



## Fête d'été

Le 2 juillet à partir de 19 H 00, organisée par le Comité d'animation, repas, bal champêtre et feu d'artifice. Avec la participation exceptionnelle des Mômes de Druillat (entrée gratuite)



## Bals mousse

Organisés par les Jeunes, le samedi 9 juillet sur le parking de l'aire de jeux.  
- Mini bal mousse pour les enfants l'après-midi à partir de 16 H 30 (entrée gratuite)  
- Bal populaire dans la mousse (entrée 7 € à partir de 22 H 00)  
*Nouveauté : Gratuit pour les personnes de plus de 35 ans !!!*

## Cérémonie du 14 juillet – Fête nationale

La population est invitée au défilé à 11 H 00 suivi du vin d'honneur. Venez nombreux !



## Concours de boules

Samedi 6 août : 13 H 30 - Challenge PAQUET. Concours à la Boule des Platanes au village  
Samedi 13 août : 14 H 00 - Concours amical « doublettes mixtes ». Boule des Roches à Turgon  
Samedi 27 août : 9 H 30 - « But d'honneur ». Boule des Roches à Turgon

## Civisme et infos utiles

### Les déchets

Le point d'apport volontaire du village a changé de place ! Par souci esthétique et afin de limiter la dispersion des déchets dans la nature, il a été placé contre le mur du cimetière.

Nous rappelons qu'aucun autre déchet ne doit y être déposé.

**Plusieurs dépôts sauvages ont donné lieu à des poursuites. Les contrevenants ont été sanctionnés et ont dû payer 75 € de participation aux frais de nettoyage.**



#### Horaires de la déchetterie :

	Du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars	Du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre
Lundi, mercredi et vendredi	14h00 – 17h30	14h00 – 18h30
Samedi	9h00 – 12h30 14h00 – 17h30	8h30 – 12h30 14h00 – 18h30
Dimanche	8h30 – 12h00	8h30 – 12h30

## **RESPECTONS LA LOI**

*Les différentes nuisances, qu'elles soient auditives ou odorantes, causent une véritable gêne.*

### **Alors respectez l'arrêté préfectoral du 6 octobre 2005**

- Pour le bruit, les horaires sont les suivants :

	<i>MATIN</i>	<i>SOIR</i>
Jours Ouvrables	8h – 12h	14h – 19h30
Samedi	9h – 12h	15h – 19h
Dimanche	10h – 12h	
Jours Fériés	10h – 12h	

- Le brûlage des ordures ménagères et des emballages est strictement interdit et peut être verbalisable ;
- Le brûlage des déchets verts est strictement interdit du 15 juin au 15 septembre.

